

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 115

**Artikel:** En réponse...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256630>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il nous paraît excellent aussi de supposer pour la mère et le nourrisson des prestations en nature, si elles sont préférées. On ne sait pas toujours en effet si l'indemnité en espèces leur sera bien effectivement consacrée, tandis que des objets de layette, des fortifiants, des aliments spéciaux, une aide dans le ménage pendant que l'accouchée est alitée, sont autant de moyens de contribuer à son rétablissement et à la prospérité de l'enfant.

3. Les ressources nécessaires seront fournies par les primes perçues sur toutes les personnes soumises à l'obligation de l'assurance et par les contributions de la Confédération, des cantons et des communes réparties de manière à atténuer les inégalités sociales. La Confédération favorisera en outre l'allaitement maternel par une indemnité.

Ce qui signifie que des contributions fédérales, cantonales et communales serviront au paiement ou à la réduction des cotisations des assurés appartenant à certaines classes déterminées de la population. La prime d'allaitement qui est actuellement de 20 francs (art. 14 de la loi de 1911) pour toute mère qui nourrit elle-même son enfant pendant dix semaines devrait être augmentée, car elle ne correspond plus actuellement à ce qu'elle représentait en 1911.

Le représentant du corps médical à la Commission a protesté contre la proposition d'étendre l'obligation de l'assurance à la population entière, et a demandé que cette protestation fût inscrite au procès-verbal. Ceci n'a pas lieu de nous surprendre, et correspond à l'opinion générale du corps médical vis-à-vis de l'obligation en matière d'assurance-maladie. Il faut espérer qu'un terrain d'entente se trouvera, et que les médecins ne voudront pas empêcher ni retarder par leur attitude la réalisation d'un progrès social aussi capital que celui-ci pour le bien de tous.

M. G.

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de l'étude en cours de M. Maurice Veillard sur : *La question du cinématographe en Suisse*.

### En réponse...

à *Quelques simples calculs*, nous avons reçu, depuis la parution de notre dernier numéro, les encouragements suivants :

Don anonyme, Genève . . . . .	Fr. 20.—
Mme Ch. Genève, 2 abonnements . . . . .	» 10.—
Mme R. Vaud, 1 abonnement . . . . .	» 5.—
Mme B. Vaud, 1 abonnement . . . . .	» 5 —
Mme A. M. La Chaux-de-Fonds, don. . . . .	» 3.—
M. T. Vaud, 1 abonnement . . . . .	» 5.—
	Fr. 48.—
Première liste . . . . .	Fr. 88.25
	Fr. 86.25

Nos plus chauds remerciements à ces amis dévoués qui comprennent les difficultés de notre situation et s'en préoccupent. Nous ne pouvons que souhaiter que leur exemple soit largement suivi. D'autres nous ont fait des suggestions intéressantes dont nous reparlerons dans notre prochain numéro.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

### Communications du Comité Central.

Une nouvelle Section, la 19<sup>e</sup> de notre Association, vient de se constituer définitivement à Moutier (Jura bernois), sous la présidence de Mme Garraux. Les meilleurs voeux à la nouvelle venue dans la famille suffragiste. Le Jura bernois se distingue avec quatre Sections fondées depuis dix-huit mois seulement : Saint-Imier, Delémont, Porrentruy, et maintenant Moutier. Que de régions en Suisse pourraient suivre cet exemple !

### Nouvelles des Sections.

**Neuchâtel.** — Union féministe pour le Suffrage. — M. le professeur de Maday, qui avait déjà, en décembre, exposé en conférence publique, sous les auspices de l'Union Féministe, les conventions de Washington et leurs conséquences pour les femmes, est entré plus avant dans son sujet dans sa deuxième conférence du 22 février. Il s'est appliqué en particulier à montrer comment les décisions prises à Washington seront introduites dans la législation fédérale. Comme toujours, M. de Maday a captivé son auditoire, en présentant avec vie et clarté des problèmes jugés ardus par le grand public.

De son côté, le Cercle Féminin a organisé une série de trois causeries qui ont été très goûtables. Le 31 janvier, Mme Lévy est venue de Lausanne nous raconter ses souvenirs de Ch. Péguy, avec qui elle a, pendant six ans, collaboré aux *Cahiers de la quinzaine*. Conférencière spirituelle, douée d'une sensibilité exquise, qui, cependant, ne se laisse pas aveugler, Mme Lévy a fait passer à son auditoire une heure charmante. Le 12 février, Mme de Morsier nous apportait le récit à la fois pittoresque et sérieusement documenté de son voyage à Christiania, et de l'Assemblée du Conseil International des Femmes. Enfin, le 19 février, Mme Serment a mis tout son cœur à nous entretenir des efforts qui sont tentés pour rattacher plus étroitement l'école à la famille.

E. P.

### A travers les Sociétés féminines

**Genève.** — Union des Femmes. — Quand le calendrier annonce, comme cette année, Pâques à une date précoce, les séances de tout ordre se suivent et se pressent durant le mois de mars, afin de satisfaire à toutes les demandes et d'exécuter tous les projets ayant cette trêve printanière. Aussi a-t-on, cette quinzaine, traité à l'Union les sujets les plus variés : philosophie avec M. Benyubi, dont les deux conférences sur Mainu de Biran ont été très goûtables d'un nombreux public; littérature avec Mme Emilie Gautier, qui a spirituellement parlé, lors du thé de membres du 3 mars, de Mme de Maintenon à propos d'un livre récent; carrières féminines avec MM. Gardy et J. Ferrier, qui ont exposé de façon extrêmement documentée ce que les bibliothèques et les maisons d'édition offrent aux femmes comme carrières! — Hélas! sans beaucoup de débouchés actuellement, vu d'une part le nombre restreint de bibliothèques importantes dans notre pays, et d'autre part la crise du livre, alors que d'autre part, ces carrières conviennent admirablement aux femmes; questions sociales à l'ordre du jour, enfin, lors de deux séances qui, malgré leur date rapprochée, ont réuni chacune un public nombreux et très vivement intéressé. Le 26 février, c'était la loi sur l'assurance scolaire obligatoire et l'attitude obstructionniste des médecins à son égard, qui a fait l'objet de débats, objectivement introduits par M. Uhler, président de la Caisse d'assurance scolaire, et M. le Dr Rilliet, mais plus personnellement utilisés par plusieurs médecins, qui ont saisi l'occasion pour venir abondamment exposer leur point de vue, de telle manière qu'il n'est plus possible d'accuser maintenant quiconque ne partage pas leur manière de voir de ne rien connaître à la situation! Le 5 mars, MM. Burklin et Martin-Achard, députés, ont courtoisement réédité pour le bénéfice d'un très nombreux public convoqué par l'Union la joute oratoire à laquelle ils s'étaient déjà livrés au Grand Conseil sur ce fameux Office du Logement, dont il est question plus haut. Nous attachons pour notre part une grande valeur éducative à des séances de ce genre, qui permettent aux femmes d'entendre des opinions opposées, les mettent à même de se faire une opinion personnelle refléchie des questions qui agitent l'opinion publique, et dont par conséquent elles ne peuvent, sous aucun prétexte, se désintéresser. — L'Ouvroir a repris, du fait de la crise terrible de chômage, une activité qui rap-

## AVE MARIA

- ROMAN -  
PAR MAGALI HELLO

Un beau volume in-8 de 128 pages, bien imprimé en belle grotesque large sur papier mou, léger, avec une planche hors texte en autotypie, broché en demi-reliure sous couverture de carton fantaisie.

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION:

Le soussigné souscrit à exemplaire de *AVE MARIA* de Magali HELLO, édité par les soins de l'Imprimerie Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds, chaque exemplaire numéroté et signé par l'auteur.

Prix de l'exemplaire en souscription, Fr. 5.—

, le

(Signature) .....

(Adresse exacte) .....

Prière d'adresser ce bulletin, affranchi de 5 ct. à :

— Imprimerie COURVOISIER, « Edition Hello », LA CHAUX-DE-FONDS —